Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 13

Présents : 10

Votants : 1

Pouvoir(s) : 1

Date de la convocation : 15/03/2025

délibération n° 2025/03/01

COMMUNE DE RAIZEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mars à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, COMANDRE Cécile, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal, NOUVEAU Isabelle, et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : E. Cabut à L. Joyeux

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, CABUT Emilie, LEFEUVRE Vincent,

P. Le CUNFF a été élu secrétaire de séance.

REMBOURSEMENT DE FRAIS

Monsieur le Maire informe le conseil que Madame Isabelle NOUVEAU a procédé à divers achats pour une animation de la commune

Le montant de ces frais est de 29,42 €,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil à l'unanimité,

accepte le remboursement de ces frais.

Pour copie conforme, le 24 mars 2025

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 13

Présents : 10

Votants : 1

Pouvoir(s) : 1

Date de la convocation : 15/03/2025

délibération n° 2025/03/02

COMMUNE DE RAIZEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mars à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, COMANDRE Cécile, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal, NOUVEAU Isabelle, et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : E. Cabut à L. Joyeux

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, CABUT Emilie, LEFEUVRE Vincent,

P. Le CUNFF a été élu secrétaire de séance.

REMBOURSEMENT DE FRAIS

Monsieur le Maire informe le conseil que Madame Laurence JOYEUX a procédé à l'achat de billet de train pour se rendre à une formation dispensée par l'AIDIL

Le montant de ces frais est de 20 €,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil à l'unanimité – une abstention

accepte le remboursement de ces frais.

Pour copie conforme, le 24 mars 2025

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 13

Présents : 10

Votants : 1

Pouvoir(s) : 1

Date de la convocation : 15/03/2025

délibération n° 2025/03/03

COMMUNE DE RAIZEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mars à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, COMANDRE Cécile, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal, NOUVEAU Isabelle, et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : E. Cabut à L. Joyeux

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, CABUT Emilie, LEFEUVRE Vincent,

P. Le CUNFF a été élu secrétaire de séance.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE DE FRANCE

Monsieur le Maire présente le projet de convention avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF) qui se propose de procéder à l'acquisition de parcelles situées sur le territoire communal et de les revendre à moindre coût à la commune ou à tout opérateur désigné par la commune pour tout ou partie.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à signer la convention avec l'EPFIF

Pour copie conforme, le 24 mars 2025

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 13

Présents : 10

Votants : 1

Pouvoir(s) : 1

Date de la convocation : 15/03/2025

délibération n° 2025/03/04

COMMUNE DE RAIZEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mars à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, COMANDRE Cécile, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal, NOUVEAU Isabelle, et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : E. Cabut à L. Joyeux

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, CABUT Emilie, LEFEUVRE Vincent,

P. Le CUNFF a été élu secrétaire de séance.

RENOUVELLEMENT D'UN POSTE DE CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi, Monsieur le Maire vous propose de renouveler un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 1er mars 2025.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat, du Conseil Départemental ou de la Mission Locale

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec Monsieur NOWATSCHOK Nikolaï et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat ne pourra être renouvelé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité – une abstention

Décide de maintenir un poste d'adjoint technique territorial dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi ».

Précise que le renouvellement de ce contrat sera d'une durée de 12 mois.

Précise que la durée de travail est fixée à 35 heures par semaine.

Indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec l'organisme compétent

Pour copie conforme, le 24 mars 2025

Le Maire
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 13

Présents : 10

Votants : 1

Pouvoir(s) : 1

Date de la convocation : 15/03/2025

délibération n° 2025/03/05

COMMUNE DE RAIZEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mars à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, COMANDRE Cécile, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal, NOUVEAU Isabelle, et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : E. Cabut à L. Joyeux

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, CABUT Emilie, LEFEUVRE Vincent,

P. Le CUNFF a été élu secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant « l'extension de la salle polyvalente, création d'un local technique et extension de la chaufferie »,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des subventions Etat – 2025 ;

Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité

Adopte l'avant-projet de « l'extension de la salle polyvalente, création d'un local technique et extension de la chaufferie », pour un montant de 344.516,69 euros hors taxes (HT) soit 413.416,42 euros toute taxe comprise (TTC) ;

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation 2025 ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

DETR à hauteur de 172.256,84 €
Autofinancement à hauteur de 241.159,58 € - TVA incluse

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2025 et suivants, article 21318 section d'investissement ;

Autorise le maire ou le premier adjoint à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Pour copie conforme,
Fait à RAIZEUX, 24 mars 2025

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE RAIZEUX

Nombres de conseillers : 13

Présents : 10

Votants : 1

Pouvoir(s) : 1

Date de la convocation : 15/03/2025

délibération n° 2025/03/06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mars à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, COMANDRE Cécile, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal, NOUVEAU Isabelle, et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : E. Cabut à L. Joyeux

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, CABUT Emilie, LEFEUVRE Vincent,

P. Le CUNFF a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DE LA CLETC DE RAMBOUILLET TERRITOIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 Nonies C du Code Général des impôts

Vu le compte rendu des décisions de la CLETC de RT du 20 janvier 2025,

Vu la délibération n° CC2502FI01 du conseil communautaire de RT du 3 février 2025,

Considérant l'exposé du rapporteur et la nécessité de fixer les attributions de compensations pour 2024 et 2025,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité – une abstention

APPROUVE le compte rendu de la CLETC de Rambouillet Territoires du 9 septembre 2021,

APPROUVE le montant de l'attribution de compensation définitive de 2020 pour 13 820 265 € dont 17 400 € pour la commune de Raizeux.

APPROUVE le montant de l'attribution de compensation provisoire pour 2025 pour 13 807 052 € dont 17 400 € pour la commune de Raizeux.

Pour copie conforme, le 24 mars 2025

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 13

Présents : 10

Votants : 1

Pouvoir(s) : 1

Date de la convocation : 15/03/2025

délibération n° 2025/03/07

COMMUNE DE RAIZEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mars à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, COMANDRE Cécile, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal, NOUVEAU Isabelle, et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : E. Cabut à L. Joyeux

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, CABUT Emilie, LEFEUVRE Vincent,

P. Le CUNFF a été élu secrétaire de séance.

.

AVIS SUR LA MODIFICATION DU PLU D'HERMERAY

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de modification simplifié du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Hermeray portant sur la suppression de l'emplacement réservé n°2.

Celui-ci n'amène pas de remarque particulière de la part du conseil municipal

Pour copie conforme, le 24 mars 2025

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le

Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE RAIZEUX

Nombres de conseillers : 13

Présents : 10

Votants : 1

Pouvoir(s) : 1

Date de la convocation : 15/03/2025

délibération n° 2025/03/08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mars à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, COMANDRE Cécile, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal, NOUVEAU Isabelle, et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : E. Cabut à L. Joyeux

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, CABUT Emilie, LEFEUVRE Vincent,

P. Le CUNFF a été élu secrétaire de séance.

.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS EN INVESTISSEMENT AUPRES DE RAMBOUILLET TERRITOIRES

Monsieur le Maire présente le dispositif mis en place par la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires indiquant que pour « financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

Vu la création de ce fonds en 2023, sa grille de répartition entre les communes avec un montant de 14.104 € pour la commune de Raizeux.

Vu la délibération CC2404FI21 de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires portant le montant de participation à 15.000 € par commune à compter de 2024 et pour l'ensemble des années futures.

Considérant le projet de création d'une géothermie pour les bâtiments salle polyvalente – mairie-école, qui comprend également la pose de panneaux photovoltaïques et qui nécessite la création d'une extension à usage technique de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de Rambouillet Territoires le versement de ce fonds de concours pour les années 2023-2024 et 2025, et d'anticiper les versements pour les années 2026 et 2027. Soit un montant total de 74.104 € pour financer une partie de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide de solliciter auprès de Rambouillet Territoires la somme de 74.104 € correspondant aux années 2023 à 2027.

Et autorise Monsieur le Maire ou le premier adjoint à signer la convention d'attribution de Rambouillet Territoires

Pour copie conforme, le 24 mars 2025

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le

Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE RAIZEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2025

Nombres de conseillers : 13

Présents : 10

Votants : 1

Pouvoir(s) : 1

Date de la convocation : 15/03/2025

délibération n° 2025/03/09

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mars à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, COMANDRE Cécile, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal, NOUVEAU Isabelle, et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : E. Cabut à L. Joyeux

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, CABUT Emilie, LEFEUVRE Vincent,

P. Le CUNFF a été élu secrétaire de séance.

.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE CAPTEURS DESTINES A LA LECTURE AUTOMATIQUE DES PLAQUE D'IMMATRICULATION ET DE FLUX ISSUS DE DISPOSITIFS LAPI INSTALLES SUR DES CAMERAS DE VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante la sollicitation du service interdépartemental de police judiciaire des Yvelines, dont les OPJ ont une compétence régionale, de pouvoir visionner, en cas de nécessité, les données issues du système de vidéoprotection de la commune.

Pour ce faire, ils souhaitent que les données récupérées, en matière de plaques d'immatriculation, soient acheminées directement sur un concentrateur situé à Versailles.

Une période de test est souhaitée pour l'année 2025, avec possibilité de pérenniser cette utilisation des images communales.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à signer cette convention.

Pour copie conforme, le 24 mars 2025

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le

Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 13

Présents : 10

Votants : 1

Pouvoir(s) : 1

Date de la convocation : 15/03/2025

délibération n° 2025/03/10

COMMUNE DE RAIZEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mars à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, COMANDRE Cécile, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal, NOUVEAU Isabelle, et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : E. Cabut à L. Joyeux

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, CABUT Emilie, LEFEUVRE Vincent,

P. Le CUNFF a été élu secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant « l'extension du cimetière communal »,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des subventions Etat – 2025 ;

Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité

Adopte l'avant-projet de « l'extension du cimetière communal », pour un montant de 81.221,15 euros hors taxes (HT) soit 97.465,38 euros toute taxe comprise (TTC) ;

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation 2025 ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

DETR à hauteur de 23.065 €
Contrat Rural à hauteur de 36.805 €
Autofinancement à hauteur de 38.315,38 € - TVA incluse

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2025 et suivants, article 2116 section d'investissement ;

Autorise le maire ou le premier adjoint à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Pour copie conforme,
Fait à RAIZEUX, 24 mars 2025

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Questions Diverses :

- Sont évoqués les soucis de stationnement qui perdurent au Clos du Muguet malgré les différentes réunions et aménagements sur place.
- Une note de l'AMF informe que dans la Poste envisage de diminuer son nombre de passage hebdomadaire au niveau national.
- Monsieur Eugène DAUHER a indiqué vouloir faire valoir ses droits à la retraite au 1er septembre 2025, le conseil envisage d'organiser quelque chose en son honneur, reste les modalités et la date à affiner.
- Courrier de Monsieur LE CARPENTIER, au nom des riverains du bief de la Guesle, qui se plaignent de l'état de celui-ci entre le domaine de la Baste et le Moulin de Raizeux.
- Monsieur GUERIN décline pour le moment la vente des parcelles lui appartenant, la succession n'étant à ce jour pas finalisé.
- Un rassemblement de bikers aura lieu le dimanche 8 juin sur le parking de la mairie.
- Une directive demande aux collectivités de réduire leurs consommations d'énergie de 1,9%
- Dans le cadre du recours contre le permis de construire autorisant la construction d'une antenne, l'audience est fixée au 8 avril prochain.